

Le résultat de ce dilemme est que nous avons été dans l'impossibilité de déposer à la Division des journaux le texte de nos amendements puisque nous n'avions pas vu le bill avant 6 heures hier soir. C'est pourquoi nos avis d'amendements n'ont pu figurer au *Feuilleton*. Voilà où est le dilemme, madame le Président.

Nous estimons que les amendements que nous désirons proposer sont extrêmement importants. J'ai moi-même demandé au whip du parti ministériel si le gouvernement acceptait, du consentement unanime, à reporter le délai à aujourd'hui pour nous donner le temps de déposer nos projets d'amendements. Nous pensions que nous pourrions avoir jusqu'à 5 heures aujourd'hui pour déposer les amendements qui seront étudiés lundi prochain. Le consentement unanime n'a malheureusement pas été accordé, mais il pourrait l'être maintenant.

Dans les circonstances, les députés n'auront pas d'autre occasion que maintenant de proposer des amendements aux articles du bill qui sera éventuellement débattu tant à l'étape du rapport qu'à celle de la troisième lecture. Comme il n'y a pas d'autre possibilité de proposer et de débattre ces amendements, nous avons le choix de deux façons de procéder.

Premièrement, je demande au leader ou au leader suppléant du gouvernement à la Chambre s'il envisagerait de faire approuver à l'unanimité la proposition qui a été faite hier, soit que nous ayons jusqu'à 5 heures pour déposer nos amendements en vue de leur étude lundi. Sinon, le leader du gouvernement consentirait-il à ne pas mettre le projet de loi en délibération, étant donné qu'il ne nous reste que quarante ou quarante-cinq minutes pour en discuter aujourd'hui, afin que nous puissions nous conformer au Règlement en déposant aujourd'hui les amendements qui seront étudiés lundi? Ce n'est pas une question frivole; elle est d'une extrême importance et met en jeu les intérêts d'un grand nombre de travailleurs de tout le pays. Nous pensions pouvoir nous acquitter de la responsabilité de saisir la Chambre d'amendements importants.

● (1510)

M. Smith: Madame le Président, à propos du premier argument du leader parlementaire des néo-démocrates, nous souscrivons volontiers à toute ordonnance de la Chambre prolongeant jusqu'à 5 heures ce soir le délai accordé pour déposer des amendements. Au lieu de perdre du temps à discuter de la marche à suivre si nous ne nous entendons pas là-dessus, nous pourrions peut-être voir tout d'abord si tous les partis sont d'accord. En ce qui nous concerne, nous le sommes.

M. Nielsen: Madame le Président, cela me dépasse!

Des voix: C'est exact.

M. Nielsen: Nous avons tous entendu hier le leader parlementaire du gouvernement annoncer à la Chambre, comme en témoignage la page 14896 du *hansard*:

... vu l'urgence du projet de loi C-78, nous allons le débattre demain.

Plus loin, il a ajouté:

Vu l'urgence d'adopter le bill C-78, cela nous incite à tâcher d'en obtenir l'étude à l'étape du rapport demain.

Le bill C-78 était tellement urgent à 3 heures hier après-midi, que nous n'en avons même pas un exemplaire à notre disposition! En fait, les députés n'en ont obtenu que ce matin. Notre critique l'a reçu ce matin. Quelle supercherie cousue de

fil blanc! Le bill C-78 était si urgent qu'il n'était même pas imprimé! Dans les circonstances, le gouvernement aurait intérêt, afin que cette journée ne soit pas complètement perdue, à proposer une motion tendant à prolonger le délai accordé pour déposer des amendements jusqu'à lundi, quand le bill sera présenté, s'il est vraiment urgent qu'il soit nécessaire de le présenter lundi. Je souscrirais à pareille motion.

M. Deans: Madame le Président, je voudrais préciser quelque chose. Je dois avouer que peu m'importe que nous procédions du consentement unanime, par l'adoption d'une motion ou de quelque autre moyen. Je me préoccupe seulement du fait que nous avons des amendements urgents à proposer et que nous aimerions pouvoir les déposer cet après-midi même. Le texte en a été déjà déposé et il ne nous reste qu'à donner aux *Journaux* l'autorisation de les imprimer pour lundi.

M. Nielsen: Madame le Président, normalement, nous n'hésiterions pas à accorder notre consentement, mais nous voulons mettre en lumière l'hypocrisie et la véritable tromperie du gouvernement. A deux reprises distinctes, hier, le leader du gouvernement à la Chambre a dit que le bill était si urgent qu'il fallait l'adopter aujourd'hui, alors qu'il n'était même pas encore imprimé. Le gouvernement devrait présenter une motion afin de prolonger le délai. Nous serions fort heureux de l'appuyer et de faire ressortir toute l'hypocrisie du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Smith: Madame le Président, on pourrait croire que les ministériels s'efforcent secrètement d'empêcher les députés de l'opposition de mettre la main sur un exemplaire du bill modifié par le comité. Il convient de noter que l'impression du bill ne relève pas du gouvernement, mais bien du secrétaire légiste. Si le parti conservateur s'était fait représenter au comité, il connaîtrait les amendements apportés au bill et disposerait de tous les renseignements nécessaires pour déposer des documents; les conservateurs auraient peut-être pu exiger des modifications. S'il y avait un problème quelconque à faire parvenir la version imprimée du bill aux députés, le gouvernement n'avait rien à y voir puisque cela incombe au secrétaire légiste.

Il est parfaitement clair d'après l'article 75(3) du Règlement, que nous avons fait le nécessaire pour qu'un comité permanent fasse rapport de tout projet de loi à l'étape du rapport. Il stipule que celle-ci «ne doit pas être étudiée avant les quarante-huit heures suivant la présentation dudit rapport, à moins que la Chambre n'en ait décidé autrement.» Il y a plusieurs jours, plus de 48 heures qu'on en a fait rapport. Il convient de signaler que le leader du NPD à la Chambre l'a demandé hier soir et que notre parti a acquiescé. Je crois que le leader du parti conservateur à la Chambre voudrait consulter le porte-parole de son parti, le député de Rosedale (M. Crombie), avant de prendre une décision. Il a certes l'occasion de le faire maintenant. Afin d'accommoder le NPD, car je crois que ce parti veut proposer des amendements, nous consentons à ce qu'une ordonnance adoptée à l'unanimité prolonge le dernier délai jusqu'à 5 heures. A mon avis, l'opposition officielle ne serait pas raisonnable si elle n'était pas disposée à collaborer.